



PUBLICATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS LA CONNAISSANCE OU UN NIVEAU DE CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS ETAIT EXIGE OU SOUHAITABLE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, qu'en vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, notre municipalité est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. *Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **exigé** (nécessaire) : 0*
2. *Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **souhaitable** (un atout) : 0*

Donné à Saint-Hugues, ce 25 mars 2026

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière